



Mise en location d'une place de parking en placement libre

Par Titoli

Bonjour à tous et joyeux noel, je suis nouveau sur le forum.
J'ai cherché partout sur internet et n'ai trouvé aucune réponse.

Je suis propriétaire d'un appartement en résidence fermée et j'ai droit à une place de parking en PLACEMENT LIBRE.

Je souhaiterais savoir s'il est légal de louer cette place de parking en placement libre à quelqu'un d'autre, même si elle n'est pas identifiée/attribuée.

J'ai vérifié le règlement de copropriété : il n'interdit pas la location d'une place de parking à quelqu'un d'extérieur ou d'intérieur à la résidence. Mon problème c'est qu'elle est en PLACEMENT LIBRE.

Puis-je mettre en location une place de parking dans cette résidence même si elle n'est qu'en placement libre ?

Merci pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous ne louez qu'un droit d'accès, sans garantie pour le locataire d'avoir une place .. vous risquez donc un recours du locataire si le bail n'est pas assez explicite

En plus vous ne pouvez pas espérer un loyer au prix du marché pour une "vraie" place garantie.
Trouverez vous un locataire qui acceptera une telle loterie ?

Par Titoli

Merci pour votre réponse.

Normalement, il y a de la place pour tout le monde. Mais si j'écris explicitement dans le bail que ce n'est qu'un droit d'accès à la résidence (télécommande pour le portail) et que je loue bien en dessous du prix du marché, est-ce que c'est légal ?

Par yapasdequoi

Légalement rien ne vous interdit de louer la télécommande.
Par contre le locataire devra être pleinement informé qu'aucune place ne lui est garantie.
Logiquement vous n'aurez aucun candidat.